



# PRÉSENTATION D'UN SITE NATURA 2000

## Venterol Piégut Grand Vallon

FR 9301545

11/06/2014

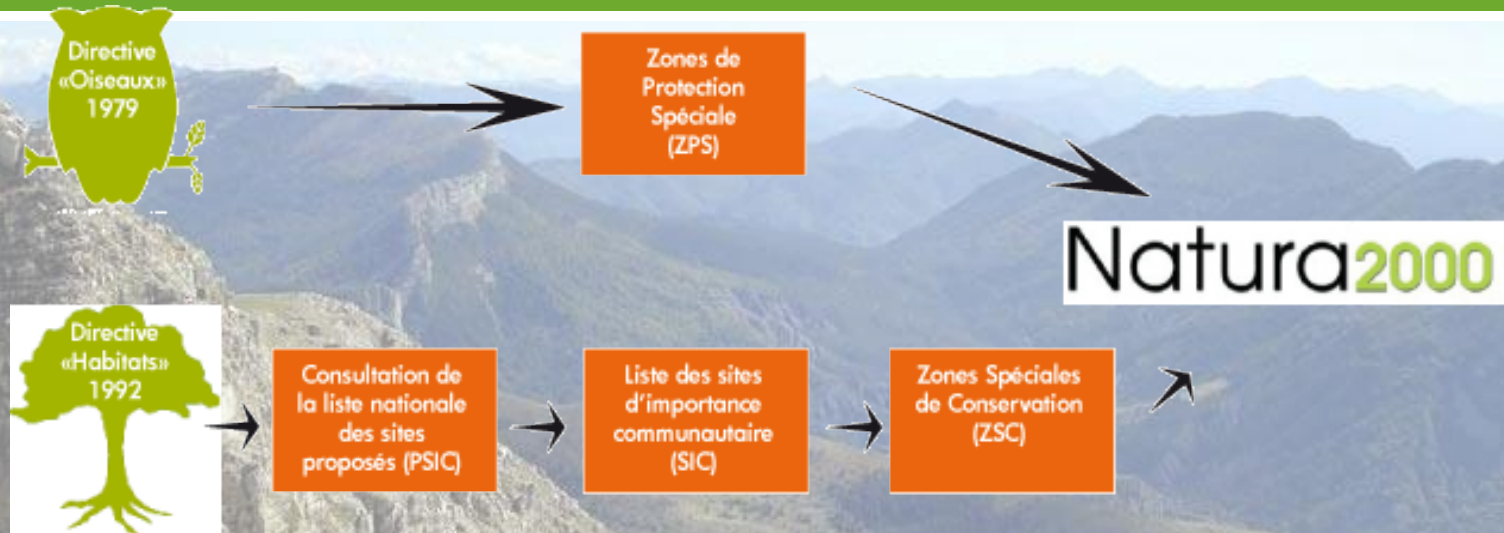
Gaëlle VIALATE  
Chargé de mission Natura 2000  
vialategaelle@gmail.com – 06.86.38.67.93

Syndicat Mixte du Massif des  
Monges - Mairie - 04140 Barles

# Sommaire

- Présentation du Réseau Natura 2000
- Le Site Venterol – Piégut – Grand Vallon
  - Caractéristiques
  - Espèces et habitats d'intérêt communautaire
- Les enjeux de gestion
- Les objectifs de gestion et les actions prévues
- Perspectives

# Le Réseau Natura 2000, c'est quoi ?



- Deux objectifs à la création de ce réseau :**
- **préserver la diversité biologique**
  - **valoriser le patrimoine naturel des territoires**

# Le Réseau Natura 2000, c'est quoi ?



Natura 2000 a choisi de **protéger la biodiversité en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales.**

***Un site Natura 2000 n'est pas "une mise sous cloche" de la nature.***

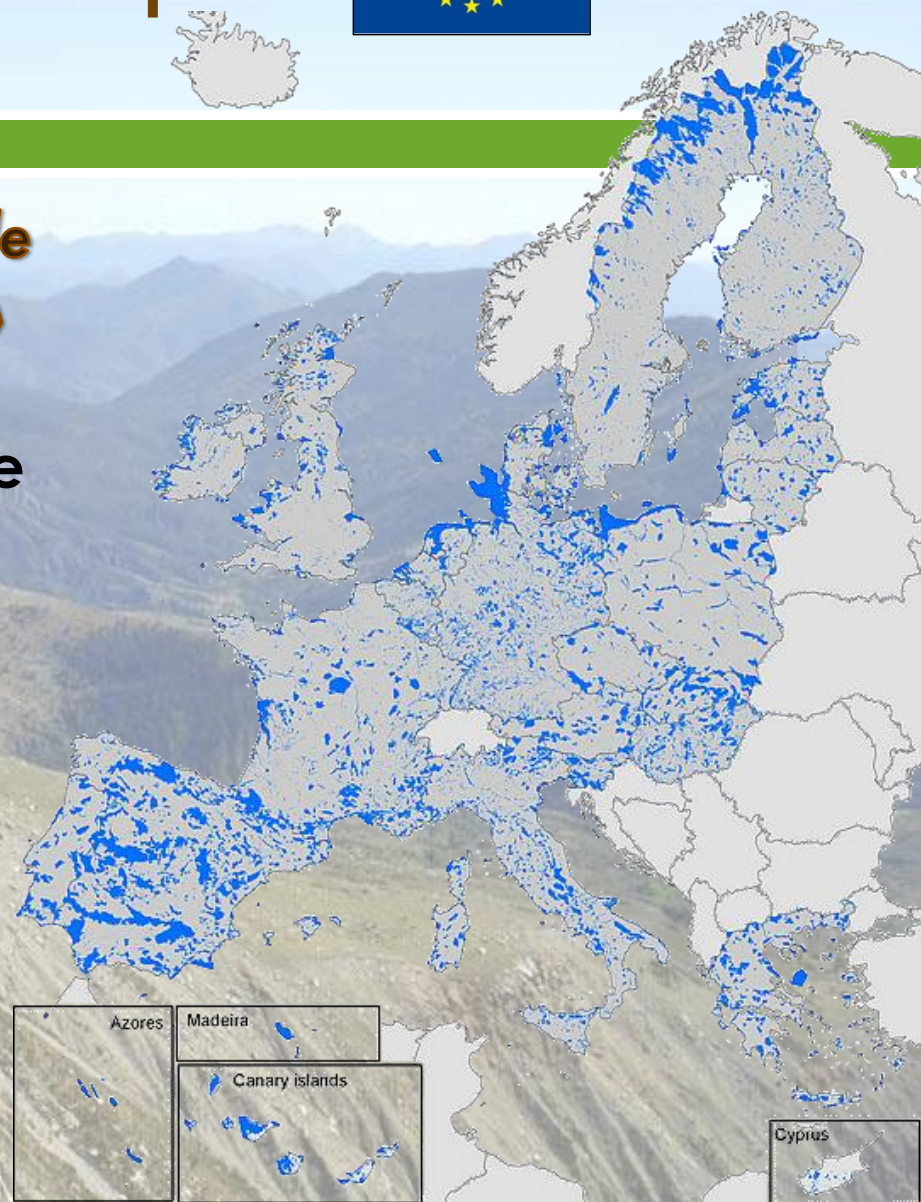


# Natura 2000 en Europe



**« Le plus grand réseau mondial de préservation de la biodiversité »**

- ▶ **17,5 %** du territoire terrestre de l'Europe des 27
- ▶ **95 millions d'hectares**
- ▶ **5 347 ZPS**
- ▶ **22 594 ZSC**






# Natura 2000 dans les Alpes de Haute Provence


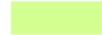

**NATURA 2000 au 01/01/2013**

27 sites sélectionnés

## Avancement du réseau Directive Habitats

-  SIC : Site d'Importance Communautaire
-  ZSC : Zone Spéciale de Conservation
- Directive Oiseaux**
-  ZPS : Zone de Protection Spéciale

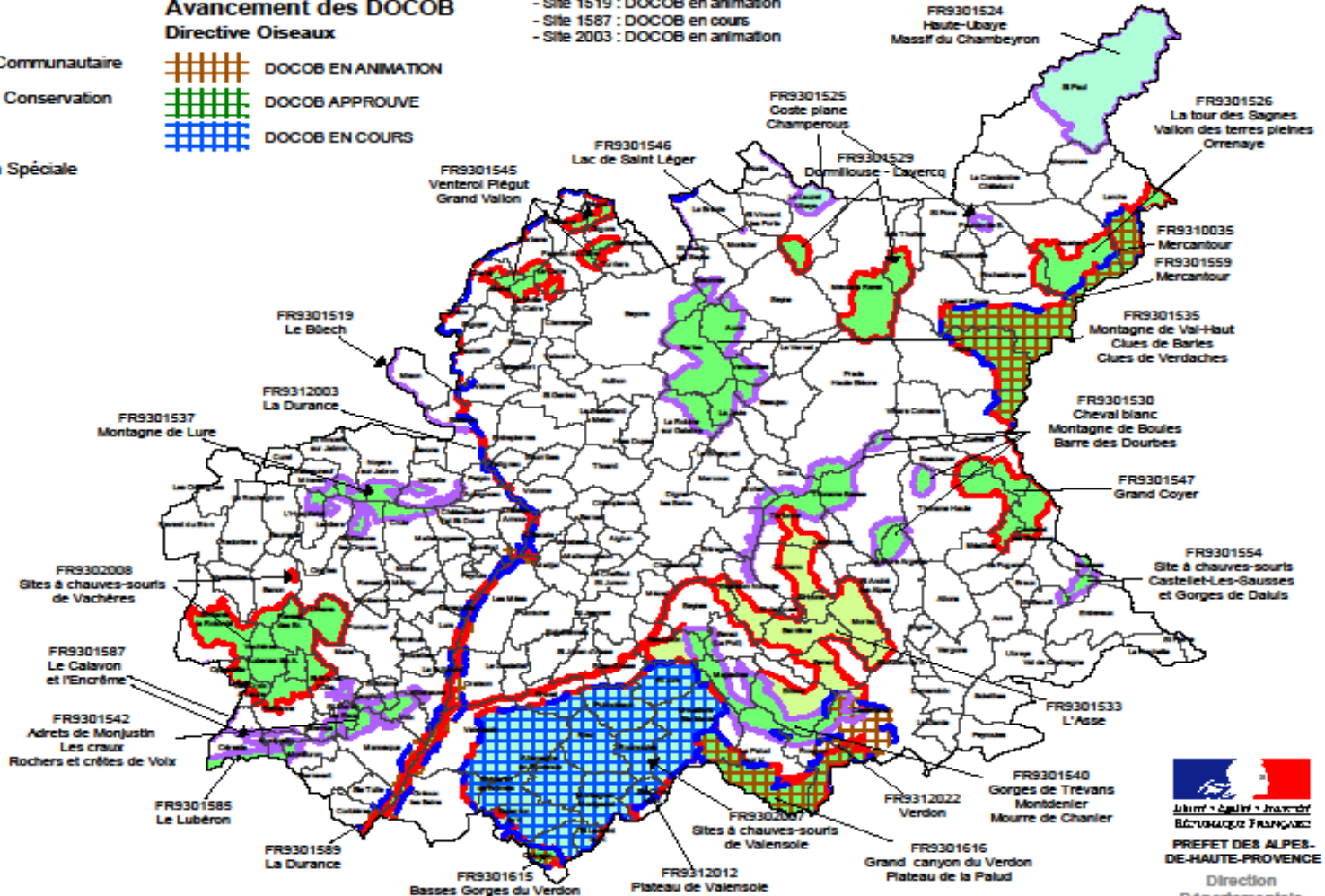
## Avancement des DOCOB Directive Habitats

-  DOCOB EN ANIMATION
-  DOCOB APPROUVE
-  DOCOB EN COURS

## Avancement des DOCOB Directive Oiseaux

-  DOCOB EN ANIMATION
-  DOCOB APPROUVE
-  DOCOB EN COURS

- Site 1519 : DOCOB en animation
- Site 1587 : DOCOB en cours
- Site 2003 : DOCOB en animation



Un Préfet coordonnateur est désigné pour les sites interdépartementaux. Les DOCOB sont réalisés par le département dont le Préfet a été désigné comme coordonnateur.

- Le Préfet des Alpes de Haute-Provence a été désigné pour les sites :  
 "La Duranoe" (FR8301688) ;  
 "Basses Gorges du Verdon" (FR8301616) ;  
 "Grand Canyon du Verdon - Plateau de La Palud" (FR8301616) ;

- Le Préfet des Hautes-Alpes a été désigné pour le site :  
 "Le Bœsch" (FR8301618) ;

- Le Préfet des Alpes Maritimes a été désigné pour le site :  
 "Le Meroantour" (FR8301688) ;

- Le Préfet du Vaucluse a été désigné pour les sites :  
 "Le Calavon et l'Enorème" (FR8301587)  
 "Le Lubéron" (FR8301688) .

# Fonctionnement du réseau

- Document d'objectifs (DOCOP) et Comité de Pilotage (COPIL)
  - Un document d'objectifs est établi pour chaque site, il définit les objectifs de gestion des habitats et des espèces
  - Ce document est créé en concertation avec les acteurs locaux à travers leur réunion au sein d'un Comité de Pilotage, présidé dans certains cas par le préfet. La présidence est de plus en plus confiée aux collectivités locales.



# Mise en place d'un DOCOB

Phase 1 :

**Etat des lieux** avec des **inventaires** biologiques et socio économiques

Phase 2 :

Identification des **enjeux de conservation** et des **objectifs de gestion**

Phase 3 :

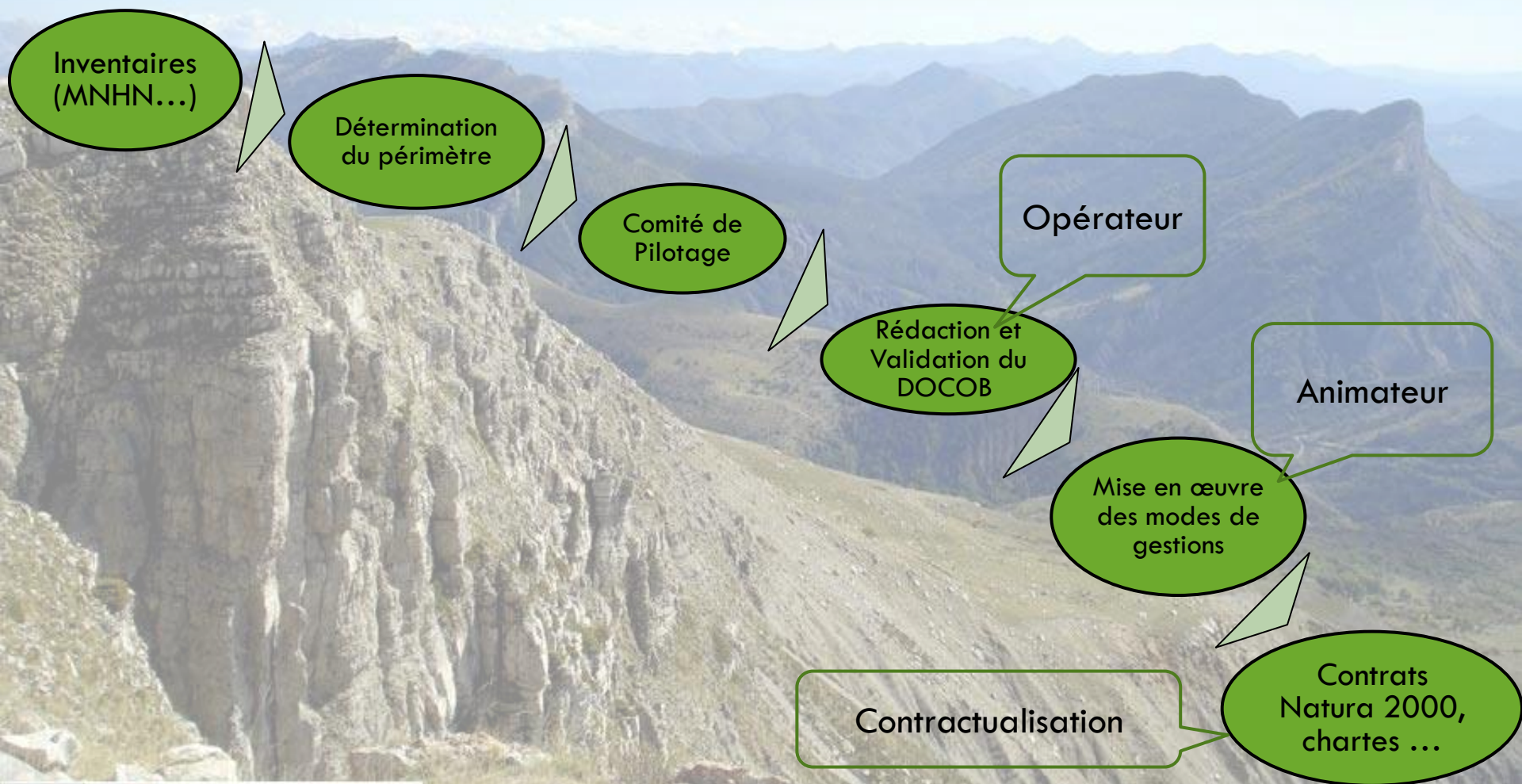
Définition des **modes de gestion**

## Organisation :

- Réflexion approfondie lors de groupes de travail thématiques
- Validation par le COPIL après chaque phase
- Approbation finale du DOCOB par le préfet coordonnateur



# Chronologie



# Les contrats

- Il existe 3 types de « contrats » possibles sur la base du **volontariat**, afin de répondre aux objectifs et qui permettent aux signataires d'être rémunérés pour des services à la collectivité :
  - les Mesures Agro-Environnementales (MAEt) : sur les parcelles désignées à la PAC, dans le cadre d'une exploitation agricole
  - Les contrats Natura 2000 : sur des parcelles forestières ou « ni agricole- ni forestier »
  - La charte Natura 2000 : sur tout le site
- **Il n'y a pas de réglementation Natura 2000, tout ce base sur les réglementations nationales déjà existantes.**



# Les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET)

- s'inscrivent dans le dispositif français de **développement rural** pour la période 2007-2013.
- cofinancées à 100 % par l'Etat et l'Europe, pour rémunérer les **agriculteurs ou éleveurs** qui s'engagent pour 5 ans à respecter le cahier des charges.
- sur des parcelles situées à l'intérieur d'un site Natura 2000 et déclarées comme exploitées par l'agriculteur à la PAC.
- correspond à un cumul d'engagements unitaires, chaque engagement correspond à un cahier des charges.



# Les contrats Natura 2000

- permet d'assurer la gestion et l'entretien de **milieux naturels non agricoles**.
- associe l'État aux acteurs publics et privés du territoire, pour **financer les travaux définis comme nécessaires à la préservation** et la mise en valeur des sites Natura 2000.
- le bénéficiaire s'engage à **respecter les cahiers des charges** des travaux prévus au document d'objectifs.
- contractants : les titulaires de droits réels comme propriétaires ou détenteurs d'un mandat pendant toute la durée du contrat : **communes, propriétaires privés, organismes de gestion des milieux naturels...**
- l'engagement est d'une durée minimale de 5 ans.



# La Charte Natura 2000

- Permet de souscrire à des engagements pour des **pratiques favorables à la conservation des milieux et des espèces d'intérêt communautaire.**
- Unité d'engagement = **parcelle cadastrale**
- Signataires = **propriétaire ou propriétaire + mandataire.**
- **Pas de surcoût de gestion** donc pas de rémunération mais des **avantages fiscaux** (exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties notamment).

***La Charte devrait être validée en COPIL début 2014...***



# Le régime d'évaluation des incidences

## □ Le régime d'évaluation des incidences permet :

- 1- **d'évaluer les impacts des projets** sur les habitats naturels et les espèces qui ont justifié la désignation des sites N2000
- 2- **d'optimiser les projets vis-à-vis** des enjeux liés à N2000 : en amenant le pétitionnaire à **s'interroger en amont** sur les conséquences de ses choix
- 3- **d'encadrer** l'autorisation des projets affectant un site N2000

□ L'objectif de l'évaluation des incidences ne vise pas à empêcher tous les projets qui y seraient soumis, mais à **s'interroger dès leur conception pour trouver la solution la moins impactante sur les milieux et les espèces.**

# Le régime d'évaluation des incidences

- 3 listes de projets sont soumis à l'évaluation d'incidences

**“Activités” relevant d'un encadrement administratif (déclaration, autorisation, approbation)**

Une **liste nationale** des premières activités réglementées

Décret du 09 avril 2010

Une liste locale :  
**Arrêté préfectoral du 22 juin 2011**

**“Activités” non soumises à encadrement :**  
→ régime propre à N2000

Une 2ème liste locale :  
**Arrêté préfectoral du 04 mars 2014**

**Pour toutes les « activités »**

**Mesure « filet »** : le préfet peut imposer une évaluation des incidences

# Le rôle de l'animateur

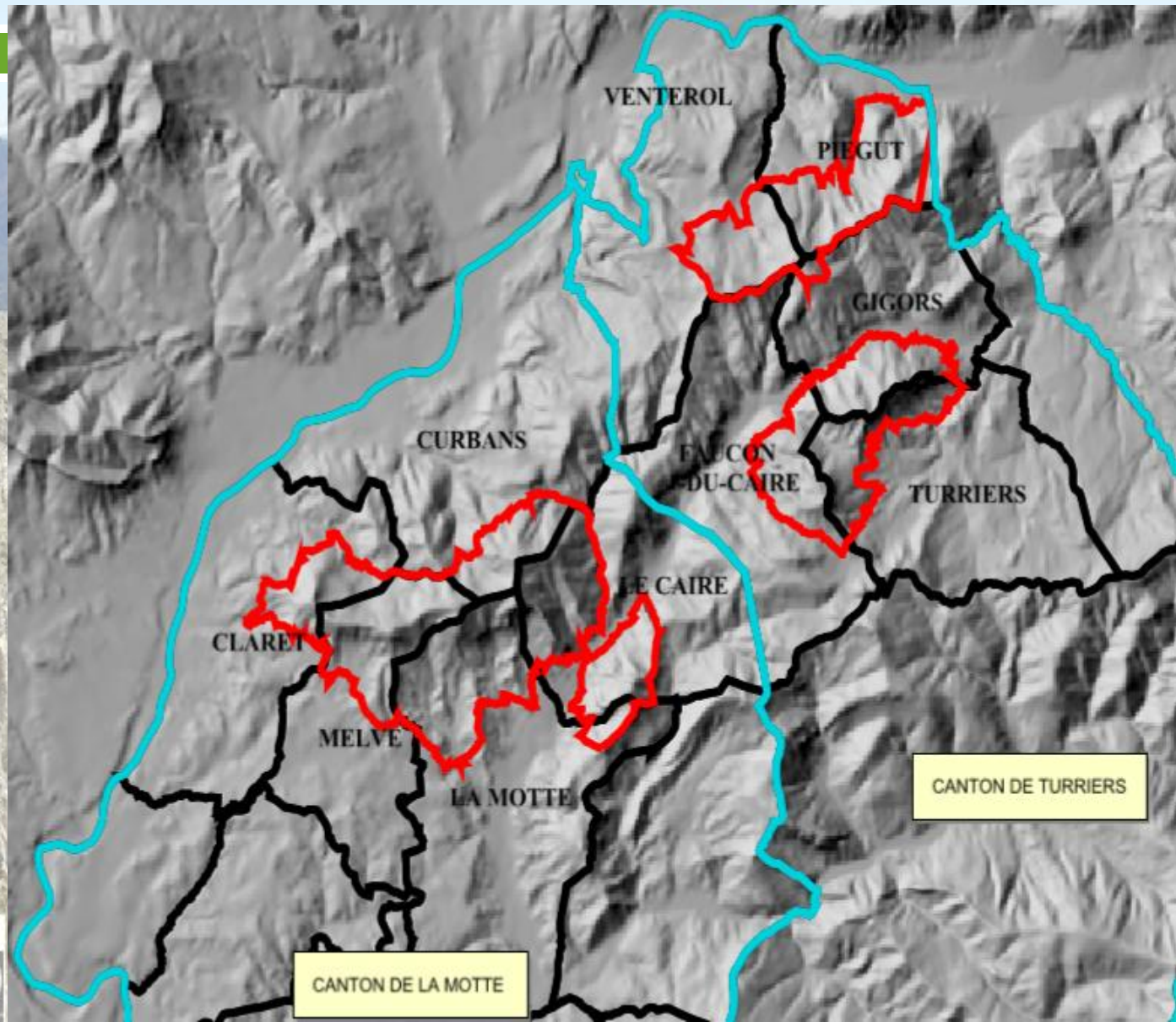
- Désigné par le CoPil
- Chargé de la mise en œuvre du DOCOB :
  - Animation – information - sensibilisation
  - Assistance technique à l'élaboration des projets/contrats
  - Aide au montage des dossiers de contrats
  - Coordination du suivi scientifique et des évaluations d'incidence





# Le Site « Venterol-Piégut-Grand Vallon »

- Superficie : 4255 ha
- 4 zones distinctes
- Altitude : de 720 m à 1718 m
- Compris sur 10 communes
- Compris sur la Communauté de communes de la Motte du Caire- Turriers



# Intérêt patrimonial du site

- Différents habitats intéressants :
  - Les Hêtraies et hêtraies-sapinières
  - Les matorrals de genévriers thurifères
  - Les pelouses acides qui constituent un relais entre la Montagne de Lure et les montagnes des alpes intermédiaires.
- Le site est important pour la conservation de l'Isabelle de France qui arrive à la limite sud ouest de son aire de répartition.

# Les habitats d'intérêt communautaire et prioritaire

- 5 grands types de formations
- 16 habitats d'intérêt communautaire dont 2 prioritaires
- 886.3 hectares du site sont des habitats d'intérêt communautaire dont 39.9 ha prioritaires
- Prédominance de la forêt sur le site mais habitats d'intérêt communautaire **en majorité sur les habitats rocheux**

Types de formations végétales	Surfaces des habitats d'intérêt communautaires et prioritaires (ha)	Pourcentage de la surface totale du site
Forêts	166	4%
Landes	91.8	2%
Pelouses	128	3%
Habitats rocheux	497.7	11.7%
Autres habitats	2.8	0.1%
<b>Total</b>	<b>886.3</b>	<b>20.8%</b>



Document d'Objectifs

Site FR9301545

"Venterol, Piégut, Grand Vallon"



# Cartographie des habitats d'intérêt communautaire



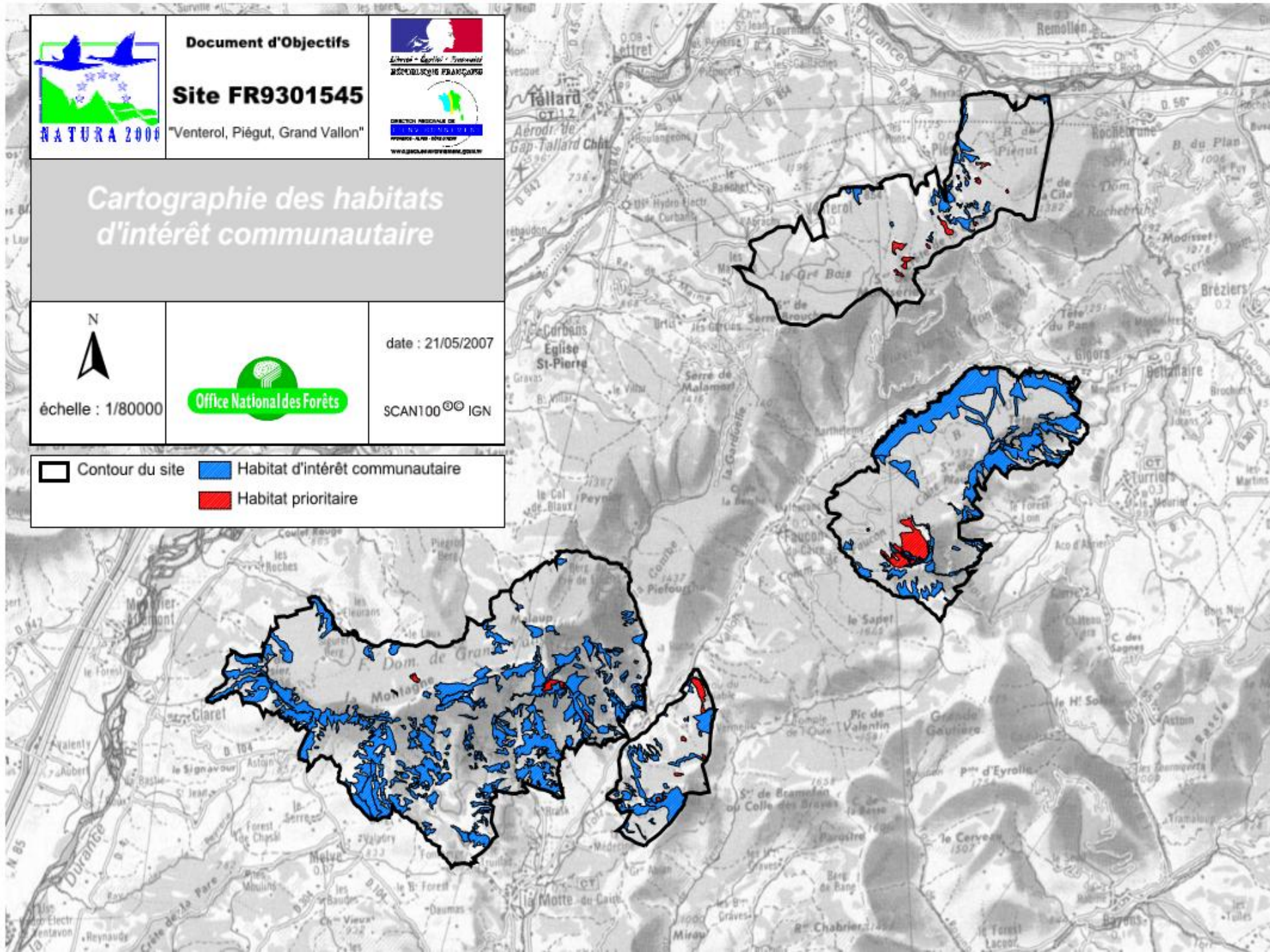
échelle : 1/80000



date : 21/05/2007

SCAN100 © IGN

- Contour du site
- Habitat d'intérêt communautaire
- Habitat prioritaire



# Les enjeux sur le site (1 / 3)

- Les milieux forestiers
  - Les hêtraies sèches
    - Fort enjeu de conservation des espèces
    - Enjeu de conservation de l'habitat
    - Enjeu paysager
  - Les bois de genévriers thurifères
    - Très fort enjeu pour la conservation et l'évolution de l'habitat
    - Fort enjeu pour la conservation de l'espèce

# Les enjeux sur le site (2/3)

## □ Les milieux ouverts pastoraux

### □ Pelouses

- Enjeu majeur de conservation des espèces
- Enjeu majeur de conservation des habitats
- Enjeu de conservation des paysages traditionnels
- Enjeu économique et social de maintien des activités agropastorales et de préservation de la ressource fourragère

### □ Prairies de fauche

- Fort enjeu de conservation des espèces
- Fort enjeu de conservation de l'habitat
- Enjeu de conservation de pratiques d'exploitation
- Enjeu de conservation de paysages traditionnels
- Enjeu économique de préservation de la ressource fourragère



# Les enjeux sur le site (3/3)

- Les landes et fruticées
  - Fort enjeu de conservation des habitats
  - Enjeux de conservation des espèces
  
- Les milieux rocheux
  - Fort enjeu de conservation des habitats
  - Fort enjeu de conservation d'espèces rares et remarquables sensibles aux perturbations
  - Intérêt paysager remarquable

# Les espèces d'intérêt communautaire

## 10 espèces inscrites à l'annexe II

- *Annexe II : espèce justifiant une protection d'habitat à travers un Site d'intérêt communautaire protégé (N2000)*

E1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne
E1087	<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes
E1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant
E1018	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée
E1075	<i>Graellsia isabelae</i>	Isabelle de France
E1065	<i>Euphydryas aurinia subsp provincialis</i>	Damier de la Succise
E1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe
E1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe
E1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle
E1474	<i>Aquilegia bertolonii</i>	Ancolie de Bertoloni
E1902	<i>Cypripedium calceolus</i>	Sabot de Vénus





# Les coléoptères

**Lucane Cerf Volant**  
*Lucanus cervus*



**Grand Capricorne**  
*Cerambyx cerdo*



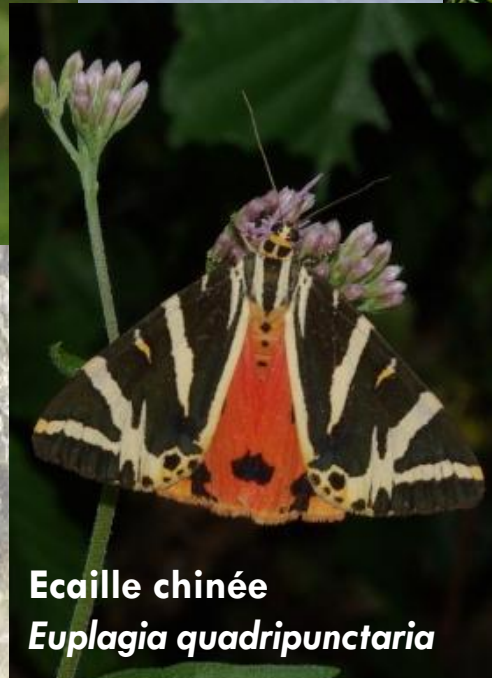
**Rosalie des Alpes**  
*Rosalia Alpina*



Source : MNHN



# Les lépidoptères



**Damier de la Succise**  
*Euphydryas aurinia subsp provincialis*

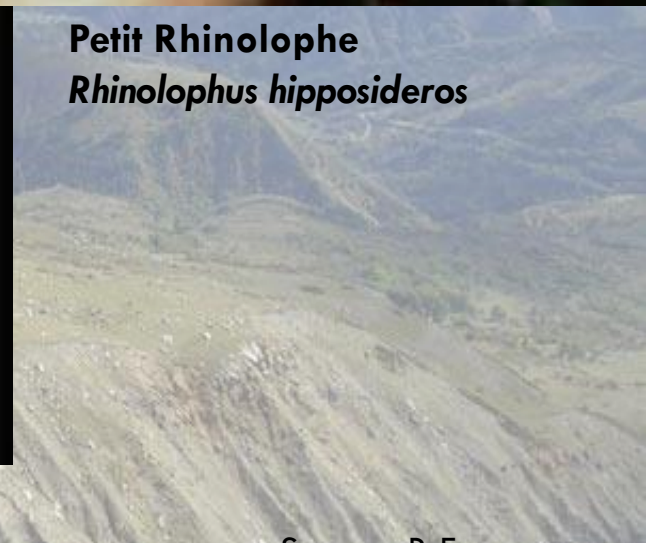
**Isabelle de France**  
*Graellsia isabelae*

**Ecaille chinée**  
*Euplagia quadripunctaria*

Source : MNHN



# Les mammifères



**Grand Rhinolophe**  
*Rhinolophus ferrumequinum*

**Petit Rhinolophe**  
*Rhinolophus hipposideros*

**Barbastelle**  
*Barbastella barbastellus*

Source : P. Favre



# Les espèces végétales

**Sabot de Vénus**  
*Cypripedium calceolus*



**Ancolie de Bertoloni**  
*Aquilegia bertolonii*

Source : Flore Alpes

# Espèces à présence potentielle

- *Annexe II* : espèce justifiant une protection d'habitat à travers un Site d'intérêt communautaire protégé (N2000)
- *Annexe IV* : espèce strictement protégée

		Annexe II	Annexe IV
Végétaux		Buxbaumie verte	
Insectes	Papillons	Laineuse du prunelier	
			Alexanor
			Diane
			Azuré du Serpolet
			Sphinx de l'Argousier
			Sphinx de l'épilobe
		Apollon	
Reptiles	Serpents	Vipère d'Orsini	Couleuvre d'Esculape
Mammifères	Chauves souris	Grand Murin	Oreillard Gris
		Petit Murin	Minioptère
		Murin à oreilles échancrées	Pipistrelle de Nathusius
		Minioptère de Schreibers	Pipistrelle soprane
		Murin de Bechstein	Murin d'alcatheo
			Sérotine commune
			Sérotine de Nilsson
		Sérotine bicolore	
	Carnivores	Lynx	

# Les activités humaines

## □ Agriculture et pastoralisme

- Ce sont les activités principales mais elles sont de plus en plus extensives et servent encore à diminuer la fermeture des milieux. Fort enjeu contre la fermeture des milieux

## □ Exploitation forestière

- Surtout pour le hêtre, mais globalement forêts peu exploitées du fait de la topographie.

## □ Tourisme et loisirs

- Surtout de la randonnée pédestre, la chasse et la cueillette, pression légère mis à part les activités motorisées et l'espace aérien qui est parfois très utilisé.

Pression humaine peu importante, ce qui explique le bon état de conservation des différents habitats

Mais fort enjeu contre la dynamique naturelle des milieux qui tend à la recolonisation forestière et à l'embroussaillage (disparition des pelouses qui ont un fort intérêt en matière de biodiversité).



# Les enjeux sur le site

Les enjeux ont été regroupés par grandes catégories d'habitats :

- ❑ Les milieux forestiers
- ❑ Les milieux ouverts pastoraux
- ❑ Les landes et fruticées
- ❑ Les milieux rocheux
- ❑ Les milieux aquatiques

# Les enjeux sur le site

## □ Milieux forestiers :

### □ Concernant les **hêtraies sèches** :

- Sensibles à l'incendie

- Elles concourent à la préservation d'insectes rares (arbres sénescents)

→ Une gestion trop brutale provoquerait des rajeunissements préjudiciables à la maturation de l'habitat.

### □ Concernant les bois de **genévriers thurifères** :

- Menacés par l'implantation des pins sylvestres et l'incendie

→ Conservation indispensable pour le maintien d'un réservoir de gènes afin d'assurer la conservation des stations à long terme.



# Les enjeux sur le site

## □ Milieux ouverts pastoraux

### ■ Concernant les pelouses

- Surface peu importante mais intérêt pour leur grande variété

- Milieux de vie de nombreuses espèces de grande valeur biologique

### ■ Concernant les prairies de fauche

- Milieux rares très riches biologiquement

- Favorables au maintien de nombreux animaux sauvages

→ Exploitation en cours d'abandon, de ce fait leur surface est en constante régression

→ Mise en place de pâturage qui va à terme modifier l'habitat et éviter l'embroussaillage.



# Les enjeux sur le site

- Landes et fruticées
    - Intérêt principal : grande variété d'espèces ligneuses
  
  - Les milieux rocheux
    - Les enjeux ne sont pas très forts car les menaces sont faibles
    - Activités humaines limitées avec un impact localisé
- ➔ Rester vigilant au développement non réglementé des activités sportives de pleine nature et aux éventuelles demandes d'exploitation de blocs par les carriers.

# Les objectifs de gestion

- ❑ **Objectif n°1** : Préservation des hêtraies sèches et des forêts de genévriers thurifères
- ❑ **Objectif n°2** : Réhabilitation, entretien et préservation des espaces ouverts
- ❑ **Objectif n°3** : Maintien des espèces d'intérêt communautaire en bon état de conservation
- ❑ **Objectif n°4** : Amélioration des connaissances
- ❑ **Objectif n°5** : Information – communication – sensibilisation – assistance réglementaire – animation – aménagements
- ❑ Les **objectifs de gestion** sont déclinés en **actions** qui vont définir **des mesures de gestion**.

# Les objectifs de gestion

Actions	Mesures
<b>Objectif n° 1 : Préservation des hêtraies sèches et des forêts de genévriers thurifères</b>	
<i>Action 1.1. : Mise en conformité des documents de gestion forestière avec les objectifs du DOCOB</i>	Mesure 1.1.1.: Mise en conformité des aménagements avec les objectifs du docob
<i>Action 1.2. : Amélioration des capacités d'accueil du milieu forestier</i>	Mesure 1.2.1.: Travaux sylvicoles sans enjeu de production
<i>Action 1.3. : Préservation des forêts de genévriers thurifères</i>	Mesure 1.3.1. : Information des propriétaires et des aménageurs du caractère exceptionnel de l'habitat
	Mesure 1.3.2. : Restauration des habitats à genévrier thurifères

# Les objectifs de gestion

Actions	Mesures
<b>Objectif n°2 : Réhabilitation, entretien et préservation des espaces ouverts</b>	
<i>Action 2.1. : Entretien et préservation des milieux ouverts</i>	Mesure 2.1.1. : Elaboration d'un plan global de gestion pastorale des landes et des pelouses d'intérêt communautaire et application
	Mesure 2.1.2. : Participation à l'équipement pastoral pour une exploitation raisonnée du domaine
	Mesure 2.1.3. : Entretien des prairies par la fauche
<i>Action 2.2. : Restauration des habitats d'intérêt communautaire</i>	Mesure 2.2.1. : Réouverture des milieux embroussaillés ou reboisés en faveur des pelouses d'intérêt communautaire

# Les objectifs de gestion

Actions	Mesures
<b>Objectif n°3 : Maintien des espèces d'intérêt communautaire en bon état de conservation</b>	
<i>Action 3.1. : Maintien des populations de chauves souris</i>	Mesure 3.1.1. : Encourager l'utilisation raisonnée des traitements sanitaires
<i>Action 3.2. Réhabilitation des habitats d'espèces</i>	Mesure 3.2.1. : Création et entretien de clairières
	Mesure 3.2.2. : Création et entretien d'éléments fixes du paysage
	Mesure 3.2.3. : Réhabilitation d'habitat d'espèce par remise en connexion de populations ou reconquête de territoires
	Mesure 3.2.4.: Mise en place de dispositifs favorisant les bois sénescents
	Mesure 3.2.5. : Travaux sylvicoles sans enjeu de production
	Mesure 3.2.6. : Lutte contre les espèces envahissantes

# Les objectifs de gestion

Actions	Mesures
<b>Objectif n°4 : Amélioration des connaissances</b>	
<i>Action 4.1. : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore</i>	Mesure 4.1.1. : Suivi scientifique et technique de la gestion des milieux ouverts, évaluation de la pertinence des mesures de gestion
<i>Action 4.2. : Suivi de l'état de conservation des espèces de la faune d'intérêt patrimonial</i>	Mesure 4.2.1.: Suivi des populations d'insectes d'intérêt communautaire

Actions	Mesures
<b>Objectif n°5 : Information – Communication – Sensibilisation – Assistance réglementaire – Aménagements</b>	
<i>Action 5.1. : Information – Communication – Sensibilisation</i>	Mesure 5.1.1. : Informer le grand public
<i>Action 5.2. : Animation et gestion du site</i>	Mesure 5.2.1. : Mise en conformité des documents de communication, d'information touristique avec les objectifs du document d'objectifs

# Des exemples de contrats

- Exemple de MAEt :
  - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
    - Retard de fauche sur les prairies et les habitats remarquables
  - Les objectifs d'une telle mesure :
    - Elle permet la fructification de plates à fleurs et de certaines graminées (servant à l'alimentation d'espèces granivores et de certaines proies)
    - Elle permet également de laisser plus de temps pour l'élevage des jeunes oiseaux nichant au sol dans les prairies.



# Des exemples de contrats

## □ Contrat Natura 2000 forestier

- Travaux sylvicoles sans enjeux de production

- Objectifs :

Création d'hétérogénéité dans le peuplement forestier afin de créer des corridors biologiques

Favoriser les insectes et les chiroptères d'intérêt communautaire.

- A terme : meilleure stabilité des arbres et maturation de la forêt favorable à la biodiversité.

# Perspectives

- **Politique Agricole Commune 2014-2020 :**  
→ *après 2013, quel financement pour les MAEt ?*
- **Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) / FEADER :**  
→ *après 2013, quels financements européen et français pour les Contrats Natura 2000 ?*
- **Dans un contexte de priorisation budgétaire dans tous les domaines :**  
*Animations, Contrats Natura 2000, MAEt...*



# Contact

Gaëlle VIALATE

Chargée de mission Natura 2000

Syndicat Mixte des Monges

Mairie – 04140 BARLES

**06.86.38.67.93**

**[vialategaelle@gmail.com](mailto:vialategaelle@gmail.com)**

